

# Le partage des connaissances doit être garanti et n'est pas une marchandise.

## Formats ouverts, pour quoi faire ?

### ► Pour que d'autres utilisateurs puissent lire mes documents sans entrave

Des utilisateurs s'échangent un rapport.



**FORMAT FERMÉ, LOGICIELS IDENTIQUES**  
Alice utilise le logiciel « Carcera® ». Elle enregistre son rapport dans un format fermé (ne permettant pas l'interopérabilité), puis l'envoie à Bob qui possède le même logiciel. Celui-ci peut lire le document, le modifier et le renvoyer à Alice.



**FORMATS FERMÉS, LOGICIELS DIFFÉRENTS**  
Le lendemain, Alice envoie son rapport à Albert. Il ne possède pas le même logiciel et celui-ci refuse de lire le document. Albert n'a pas d'autre solution que d'acquiescer le logiciel Carcera utilisé par Alice, en espérant qu'il soit adapté à son ordinateur.

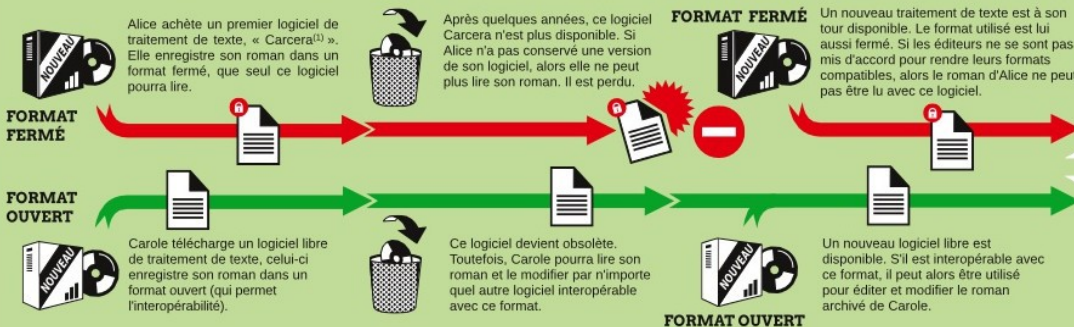
Pour que vos documents puissent être lus facilement par d'autres personnes, sans avoir besoin de vous soucier du logiciel qu'elles utilisent, choisissez des formats ouverts.



**FORMATS OUVERTS, LOGICIELS DIFFÉRENTS**  
Carole, une autre utilisatrice, choisit d'enregistrer son rapport dans un format ouvert (permettant l'interopérabilité) et l'envoie à David. David peut lire le document, le modifier et l'enregistrer à son tour, soit en utilisant le même logiciel, soit en utilisant un autre logiciel interopérable.

### ► Pour assurer la pérennité de mes documents dans le temps

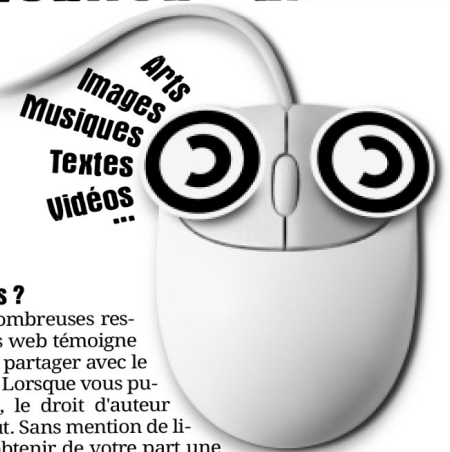
Alice et Carole utilisent des logiciels de traitement de texte pour rédiger, enregistrer et conserver un roman.



La disponibilité et la pérennité de vos documents, enregistrés dans un format fermé, dépendent des décisions des éditeurs de logiciels.

Dans votre intérêt, choisissez des logiciels qui enregistrent vos documents dans des formats ouverts. Ils ne sont pas dépendants d'un logiciel en particulier.

## DIFFUSEZ VOS DOCUMENTS SOUS LICENCES LIBRES



### Pourquoi adopter des licences libres ?

La publication de nombreuses ressources sur des sites web témoigne d'une volonté de les partager avec le plus grand nombre. Lorsque vous publiez un document, le droit d'auteur s'applique par défaut. Sans mention de licence, il faut donc obtenir de votre part une autorisation explicite pour chaque utilisation hormis quelques exceptions très restrictives. En revanche, les licences libres vous permettent de partager vos documents tout en conservant votre droit d'auteur. Grâce à elles vous pouvez partager votre travail, ou utiliser celui d'autrui, tout en préservant l'exigence légitime de citation de l'auteur d'origine.

### Pourquoi autoriser les versions modifiées ?

Les licences libres offrent la liberté d'utiliser une ressource, de la copier, de la modifier, et de distribuer des versions modifiées de l'œuvre. En autorisant les versions modifiées, vous permettez que votre travail soit adapté à des besoins spécifiques. Comme par exemple pour le rendre accessible à des personnes en situation de handicap, ou pour en réaliser une traduction. Grâce aux licences libres, chaque internaute peut participer à la création d'un pot commun de ressources disponibles pour tous.

### Qu'est-ce que le copyleft ?

Le copyleft, représenté par un © à l'envers, est un principe qui garantit que les libertés offertes par la licence sont préservées lors de la redistribution. Votre travail peut ainsi bénéficier des contributions de chacun, l'inscrivant dans un cycle d'améliorations successives.

### Comment mettre en oeuvre une licence ?

Votre document doit être accompagné d'une phrase identifiant l'auteur ainsi que la licence choisie pour la distribution. À défaut, seul le droit d'auteur sera applicable, interdisant tout partage. Pour libérer vos contenus culturels (photos, vidéos, écrits, etc.), vous pouvez choisir entre des licences sans copyleft tels que Creative Commons By ou des licences avec copyleft tels que Art Libre ou Creative Commons By-Sa. Par exemple : Association April - Document libre sous licence CC by-sa - <http://creativecommons.org/licenses/by-sa/2.0/fr/>.

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Copyleft> <http://artlibre.org>  
<http://fr.creativecommons.org/>

Favorisons l'utilisation des logiciels libres pour le système d'information de l'Université et les TICE.

16 février, Votez pour les listes, « Nous sommes l'université »